

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024 (déc. 2023 à nov. 2024)



	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	4,8	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,0	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
Total des indicateurs calculables			80		85
INDEX (sur 100 points)			94		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.